



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 28 mars 2017

### Selon les auditeurs de la Cour, l'aide de l'UE en faveur de la Tunisie a généralement été bien dépensée, mais il convient de remédier aux faiblesses affectant la gestion.

Il ressort d'un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne que, d'une manière générale, l'aide financière accordée par l'UE à la Tunisie après le printemps arabe de 2011 a été bien dépensée. Elle a largement contribué à la transition démocratique du pays et à sa stabilité économique après la révolution. Toutefois, les auditeurs ont relevé un certain nombre d'insuffisances dans la gestion de l'aide par la Commission européenne.

La «révolution du jasmin» tunisienne, en janvier 2011, a constitué le premier d'une série de soulèvements appelée le printemps arabe. Depuis, la Tunisie a beaucoup progressé vers la démocratie dans le cadre d'une transition qui s'est opérée au cours d'une période d'incertitude caractérisée par une instabilité politique, des troubles sociaux et des attaques terroristes. L'Union européenne a fourni un appui politique et financier important au pays pour l'aider à relever ces nouveaux défis. Entre 2011 et 2015, l'aide de l'UE en faveur de la Tunisie s'est élevée à 1,3 milliard d'euros.

Les auditeurs ont constaté que le Service européen pour l'action extérieure et la Commission avaient rapidement accordé un appui financier permettant de relever les deux principaux défis: la crise économique et la transition démocratique. Mais la Commission a voulu s'occuper d'un trop grand nombre de domaines, ce qui a eu pour effet d'atténuer l'impact potentiel de son aide et de rendre ses nombreuses activités difficiles à gérer. Bien que la coordination ait été bien assurée avec les grands donateurs ainsi qu'au sein des institutions de l'UE et de leurs services, il n'y a pas eu de programmation conjointe avec les États membres.

*«La Tunisie éprouve des difficultés à maintenir sa stabilité économique et la sécurité est devenue un véritable défi pour le pays», a déclaré M. Karel Pinxten, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Dans ce contexte, il est essentiel que l'appui financier de l'UE soit géré efficacement».*

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: +352 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Les fonds de l'UE ont été alloués dans le cadre de l'appui budgétaire, d'un prêt au titre de l'assistance macrofinancière et du financement de projets indépendants. Selon les auditeurs, les programmes d'appui budgétaire ont permis de transférer rapidement des montants importants et d'aider les autorités tunisiennes à élaborer un programme de réformes. Les conditions étaient toutefois trop souples, ce qui n'a pas vraiment incité les autorités tunisiennes à prendre les mesures spécifiées dans les conventions. Aucune évaluation «Dépenses publiques et responsabilité financière», qui pourrait pourtant constituer un indicateur fiable de l'état d'avancement réel des réformes dans le secteur des finances publiques, n'a été réalisée depuis 2010.

Pour deux secteurs sur trois, l'appui budgétaire manquait de stratégies sectorielles crédibles. Dans certains cas concernant l'appui budgétaire mais aussi des projets autonomes, les objectifs n'étaient ni spécifiques ni mesurables.

Les auditeurs considèrent que les autorités tunisiennes ont mis en place des réformes importantes, mais à un rythme très lent. Cela est principalement dû aux multiples changements de gouvernement ainsi qu'à l'ampleur des nombreux autres défis à relever. La Commission s'est engagée à continuer de soutenir la Tunisie aussi bien politiquement que financièrement pour l'aider à surmonter ces derniers.

Les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations relatives à la planification de l'aide et à la gestion de l'appui de l'UE. Le Service européen pour l'action extérieure et la Commission devraient notamment renforcer la programmation et le ciblage de l'aide. La Commission devrait revoir les modalités de mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire. Elle devrait également améliorer la planification des projets en définissant des objectifs clairs et des indicateurs réalistes pour le suivi de la performance.

Le rapport spécial n° 3/2017 intitulé «L'aide de l'UE en faveur de la Tunisie» est disponible en 23 langues de l'Union sur le site Web de la Cour [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu).